

# INFO SUPERMOTO 2015

## Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Catégorie	Age Minimal	Age Maximal
ORIGINALS	15 ans	Aucune limite maximale
DEBUTANTS	15 ans	Aucune limite maximale
NATIONAUX	15 ans	Aucune limite maximale
EURO-NATIONAUX	16 ans	Aucune limite maximale
PRESTIGE OPEN	16 ans	Aucune limite maximale
QUADS ou SIDE-CARS	16 ans	Aucune limite maximale

- Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.
- La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur a atteint l'âge fixé.
- **Les coureurs souhaitant souscrire une licence annuelle 'Débutants' ne pourront pas avoir été titulaire d'une licence annuelle Supermoto dans une autre catégorie pendant les cinq dernières années. Les licenciés 'Débutants' 2014 sont exemptés de cette règle.**
- **Le coordinateur, le Groupe de travail et/ou Directeur de course auront le droit d'obliger un coureur à monter de catégorie. Cette promotion restera valable pour la saison en cours.**

## Numéros de course et plaques numéros :

Catégorie	Numéro	Couleurs	Lic . 1 manifestation
ORIGINALS & DEBUTANTS	1 à 199	libre	A partir de 200
PRESTIGE OPEN *	1 à 299	libre	/
NATIONAUX & EURO-NAT.	300 à 499	Fond blanc/chiffres noirs	A partir de 500
QUADS / SIDE-CARS	1 à 199	libre	A partir de 200

Il est strictement interdit de déroger à la règle d'attribution des numéros de course

**Les numéros de course attribués en 2014 seront réservés jusqu'au 15/03/2015. A partir de 16/03/2015 les numéros seront libérés et disponibles pour tout autre demandeur d'une licence annuelle.**

\* **Attention : les coureurs Prestige et Euro-Nationaux, souhaitant conserver leur numéro de course 2014, sont priés de prendre contact avec le coordinateur ([leslie.beys@telenet.be](mailto:leslie.beys@telenet.be)) qui en informera le secrétariat de la FMB et de la KNMV.**

## Les nouveautés les plus importantes en 2015 :

- 03.1.1 Inscriptions:** Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB ([www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)) et payer le droit d'engagement à l'organisateur **au plus tard 8 jours avant l'épreuve**. Le droit d'inscription pour les épreuves sur 1 jour est de 70 EUR pour les Nationaux, Euro-Nationaux et Prestige. **En cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place, le droit d'inscription sera de 90 EUR.** Le droit d'inscription pour Débutants et Originals est de 50 EUR (épreuves sur 1 jour) **et de 70 EUR en cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place.**
- Répartition des groupes Nationaux A et Nationaux B (essais) : les groupes seront répartis sur base d'une liste établie par le coordinateur en début de saison. Le directeur de course a le droit de modifier la répartition au début de l'épreuve en fonction du nombre d'inscriptions afin d'obtenir des groupes équilibrés.
  - Grille de départ Nationaux A: inversion de la grille de la deuxième manche pour les 8 premiers coureurs
  - Interdiction de ravitailler / placer des couvertures chauffantes sur la grille de départ : ajouter sanction exclusion de l'épreuve

- Départ des courses: ... Un panneau de 10 secondes sera présenté, après quoi le feu rouge sera allumé. Le départ sera donné par l'extinction du feu rouge. En cas d'impossibilité de donner le départ par feux, il est donné en baissant le drapeau national. En cas de circonstances imprévues, le directeur de course pourra interrompre la procédure de départ. Il montrera aux coureurs le panneau 'Start delayed' ou un drapeau **jaune** agité. **Chaque infraction constatée lors de la procédure de départ sera sanctionnée de 3 positions**
- Points CB Nationaux B : ajouter des points pour le Championnat de Belgique
- Promotions : pour toutes les classes les trois premiers coureurs devront monter pour autant qu'ils aient obtenu au moins 75% des points du 1<sup>e</sup> classé.

## Collaboration avec la KNMV en 2015

### Prestige, Euro-Nationaux

- Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique des catégories Prestige et Euro-Nationaux seront pris en compte pour le Championnat de Belgique des catégories respectives.
- **Nouveau**: tous les résultats Prestige & ONK Inters compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Prestige / ONK Inters**', tous les résultats Euro-Nationaux FMB et Euro-Nationaux KNMV compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Euro-Nationaux**'.

### Nationaux, Débutants

- Le 'Belgian Supermoto Cup' est supprimé. Lors des épreuves aux Pays-Bas 1 séance d'essai de 20 minutes et 2 courses de 20 minutes + 1 tour seront réservées uniquement aux catégories FMB Nationaux et Débutants. Toutes les épreuves en Belgique **et Pays-Bas** compteront pour le Championnat de Belgique Nationaux & Débutants.

Inscriptions épreuves aux Pays-Bas: Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB ([www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)) et payer le droit d'engagement à la FMB **au plus tard 8 jours avant l'épreuve**. Le droit d'inscription pour les épreuves sur 1 jour est de 70 EUR (toutes les classes) et de 80 EUR en cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place

Le Championnat de Belgique Originals se déroulera uniquement lors des épreuves en Belgique. Dans le timing des épreuves belges, de l'espace sera prévue pour une séance d'essai de 20 minutes et 2 courses de 20 minutes et 1 tour pour les licenciés KNMV Nationaux.

## Pour rappel:

### Tapis environnement

L'utilisation d'un tapis environnement est obligatoire. La sanction suivante est prévue: **exclusion de l'épreuve**. Un tapis peut être commandé via le bon de commande ajouté à la demande de licence ou peut être téléchargé du site web FMB. Le tapis doit se trouver en bon état. Le délégué environnement FMB pourra juger l'état du tapis.

### Procédure d'inscription

La procédure d'inscription se fait entièrement de façon électronique via le site Internet de la FMB. Chaque licencié recevra encore un mail reprenant la procédure pour la saison 2015.

### Deelname aan Monobike wedstrijden

Les licenciés FMB Supermoto auront la possibilité de participer aux épreuves Monobike organisées dans le cadre des épreuves FMB de Courses sur Route moyennant le paiement d'un frais administratif limité fixé par la Fédération régionale (FMWB ou VMBB) pour cette licence supplémentaire de Monobike. Les coureurs qui ont été titulaire d'une licence Supermoto pendant les 3 dernières années, sont exemptés de la session de formation obligatoire en Courses sur Route.

### Délai pour l'introduction de la demande de licence

Les demandeurs d'une licence 2015 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

**Le règlement 2015 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB**